Le certificat médical : pour qui et dans quelles situations ?

Pratique d'une activité sportive

• En fédération ou fédération sportive scolaire

Pour les + de 18 ans :

c'est la fédération qui fixe ses règles



Tennis

certificat médical non exigé



Football, équitation basketball, judo certificat médical valable 3 ans obligatoire

Pour les - de 18 ans :



Non exigé

Le renseignement d'un questionnaire est obligatoire. Selon les réponses, un certificat médical peut être exigé.



Hors fédération

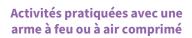
Un certificat médical n'est pas systématiquement exigé: c'est le club organisateur qui fixe ses règles.

• Les disciplines à contraintes particulières

Plongée subaquatique y compris souterraine



Boxe et autres sports de combat pratiqués en compétition et pouvant entraîner un KO





⊘

Requis pour tout le monde et pour l'ensemble des disciplines à contraintes particulières.



Activités mononautiques



Sports pratiqués en compétition avec un véhicule terrestre à moteur à l'exception du karting et du modélisme



OUTIL PRATIQUE

Le simulateur en ligne de service-public.fr permet de savoir si un certificat médical est nécessaire en fonction de sa pratique sportive et de sa situation (âge, encadrement de l'activité, etc.)

Rendez-vous sur : https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/certificatMedical#main

Petite enfance et vie scolaire

• À la crèche

Pour l'admission



Obligatoire afin d'attester de l'absence de toute contre-indication à l'accueil en collectivité.

Pour l'administration de médicaments



Non exigé, l'autorisation des parents et l'ordonnance suffisent.

• À l'école



En cas d'absence



Obligatoire exclusivement en cas de maladie contagieuse pour justifier les jours d'éviction.

Non-participation au cours d'EPS



Obligatoire avec indication du caractère total ou partiel de l'inaptitude et de sa durée.

En cas d'absence

• Inférieure à 4 jours :





Non exigé



Obligatoire afin d'exonérer les parents des frais de la crèche à compter du 4^e jour d'absence.



Participation à une sortie ou un séjour scolaire

Participation au cours d'éducation physique et sportive (EPS)



Non exigé







Non exigé



Pour la constitution d'un dossier en maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

Première demande de dossier MDPH

Demande de renouvellement de dossier MDPH



Obligatoire



Non exigé

CONCEPTION: DIXXIT